



ALGERIE TELECOM SPA.

Direction Opérationnelle de Laghouat.

REF: AT/DO/SDT/DRA/ 09 /2022

Laghouat le : 29/05/2022

A:

**Monsieur: BOUCHERIT MOHAMED.
LAGHOUAT.**

OBJET : Mise en demeure

Adresse : Rue Hadj Kaouka -Laghouat

Contrat N°29/2022 du 31/03/2022

ODS N° : 33/2022 du 03/04/2022.

J'ai le regret de vous informer qu'un retard enregistré dans la réalisation du projet ; **Travaux De Maintenance et de Développement de la canalisation FTTX (Lot N°10 : Lotis 100 lsp et Lots D05)**, dont le taux d'avancement des travaux est arrêté à 0% en date du 29/05/2022 et ce suite a l'état quotidienne communiquée par le Chef de Centre CMP.

De ce qui précède et vu cette situation qui a engendré un retard considérable dans la réalisation du projet en question (par rapport au planning fourni votre entreprise) et tenant compte des clauses du contrat N°29/2022, je vous mets en demeure de prendre les dispositions nécessaires et utiles pour remédier à cette situation.

Faute de quoi, je serai dans l'obligation d'appliquer l'article N°39 de votre contrat

Urgence particulièrement signalée.

N.B :

Un délai de 08 jours est accordé a l'entreprise pour remédier à cette situation après la notification de cette deuxième mise en demeure selon les clauses contractuelle.



Directeur opérationnel
des télécommunications de LAGHOUAT
Omar BOUSSAHLA